

1. Renseignements administratifs

Nom du village : Mer et Soleil d'Oléron

Numéro de Siret : 321 737 736 00447

Classement : 5* Loisirs

Superficie du camping : 14 Hectares

Nombre d'emplacements : 493

Numéro d'enregistrement de l'établissement : C17-005936-003

Date de la décision de classement : 07/10/2021

Adresse : 270 route de la Boulinière 17190 Saint-Georges-d'Oléron

N° Tél. : 05 46 76 52 22

Adresse E-mail : cm.reception@siblu.fr

Site Internet : <https://siblu.fr/camping-mer-et-soleil-d-oleron>

Dates d'ouverture aux propriétaires : du 06/02/2023 au 02/11/2023

Dates d'ouverture aux vacanciers : du 04/04/2023 au 31/10/2023

Dates d'ouverture des prestations : du 04/04/2023 au 31/10/2023

Horaires d'ouverture de la réception :

/ Basse saison :

/ Juillet et août :

Horaire d'arrivée du séjour : 17h

Horaire de départ du séjour : 9h

2. Renseignements généraux

Distance de la plage la plus proche : 1,5 km

Distance de la ville la plus proche : 4,5 km

Distance de la gare SNCF la plus proche : 50,6 km

Distance de la gare routière la plus proche : 5,6 km

Distance de l'aéroport le plus proche : 191 km

Distance du magasin d'alimentation le plus proche : 3 km

3. Environnement du village

Caractéristiques locales remarquables : ?

Inconvénients éventuels liés au voisinage : aucun

4. Equipements communs situés sur le camping

Lave-linge : oui, 6€/lavage

Sèche-linge : oui, 4€/sechage

Salle de repassage : non

Piscine : couverte et chauffée, bains à remou lagon et rivière, pataugeoire et toboggans, plage

Aire de jeux pour les enfants : oui

Autre équipement : fitness extérieur, ping pong, Araignée, tyrolienne, terrain de pétanque, tir à l'arc, beach volley

5. Descriptif de l'hébergement loué (pour les vacanciers)

Les informations relatives au type d'hébergement et le descriptif de l'intérieur sont en fonction de chaque réservation et ces informations sont librement accessibles.

6. Prix et modalités des locations (pour les vacanciers)

Prix des locations proposées : <https://siblu.fr/camping-mer-et-soleil-d-oleron>

Montant de la taxe de séjour : 0.61€/jour

Montant des arrhes et conditions de règlement : Montant des arrhes (cf paragraphe ci-dessous), le paiement peut être réalisé en chèque, carte bancaire (paiement à distance possible), ANCV.

Réservation intervenant plus de 42 jours avant le début du séjour

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement, à titre d'arrhes, égal à 20% du montant des prestations réservées. Le solde doit être payé au plus tard 42 jours avant le début du séjour. Attention, les séjours de 100€ (cent euros) ou moins doivent être payés en intégralité au moment de la réservation. Ces arrhes ne sont encaissées par siblu France qu'en cas d'acceptation de la demande de réservation. A défaut d'acceptation, les arrhes seront intégralement retournées au client dans les meilleures conditions.

Réservation intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour

Toute demande de réservation d'un séjour intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité du prix de la réservation.

Frais de réservation : 15€

Possibilité d'assurance annulation et son coût : Siblu France vous propose une assurance auprès du cabinet Tolède et d'Allianz qui doit être souscrite au moment de la réservation. Elle vous est proposée à hauteur de 4% du montant total de votre séjour. Cette assurance annulation comprend le remboursement des frais de séjour déjà versés (hors frais de réservation et assurance annulation). Franchise de 15€ par location assurée.

Toutes les informations sont disponibles sur simple demande aux coordonnées données dans les renseignements administratifs (1°) ou dans les conditions générales de vente disponibles sur : <http://www.siblu.fr/cgv>

Restrictions diverses :

- **Piscine :** le port des tee-shirts est interdit dans nos piscines de même que les bouées ou jeux aquatiques encombrants. Le port de toute combinaison est autorisé dès lors qu'elle respecte les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur (combinaison de natation, burkini, etc.). Pour des raisons de sécurité, l'équipe de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces consignes.

- **Animaux domestiques :** les locataires de mobil homes siblu ne peuvent pas être accompagnés par leurs animaux domestiques. Par contre, sur les villages, les propriétaires de mobil home ont le droit d'être accompagnés de leurs animaux domestiques tenus en laisse sous certaines conditions (classification de la race du chien).

- Les mobil homes sont non-fumeurs.

- **Clubs enfants :** les clubs enfants ne sont pas des garderies. Les enfants restent sous la responsabilité des parents : leur présence est physiquement requise pour le Club Bubbles, ils doivent rester sur le village et être joignables à tout moment pour les Clubs Pirates et Barracudas.

7. Prix des prestations annexes à la location et des autres prestations

Eau : Compris dans le prix de l'hébergement

Electricité : Compris dans le prix de l'hébergement

Gaz : Compris dans le prix de l'hébergement

Prestations annexes comprises dans le prix de base de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation comprend exclusivement :

- la location de l'hébergement ou de l'emplacement.
- les consommations d'eau, de gaz (sauf village caravanning) et d'électricité.
- le Fun Pass pour les personnes séjournant conformément à la réservation effectuée donne l'accès à la piscine, aux animations et activités sportives proposés par notre équipe d'animation et clubs enfants sans supplément sur le village Siblu choisi.
- les éventuelles options lors de la réservation - la taxe de séjour.

Prestations annexes non comprises dans le prix de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation ne comprend pas notamment :

- les prestations ou services autres que ceux décrits au paragraphe 2.10.1 ci-dessus ;
- les suppléments liés à des activités optionnelles payantes ;
- le ménage en cours et fin de séjour ;
- le linge de lit et le linge de toilette ;
- les équipements pour bébé ;
- les repas et boissons ; - les frais de dossier

Supplément pour un 2nd véhicule ou une remorque : non, un seul véhicule par emplacement est autorisé.